



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque au sol - Commune de Rembercourt-Sommaise

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

2WP

Raison sociale

2WP

N° SIRET

84149782900025

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Jeremie

Prénom(s)

PHILIPPOTEAUX

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc qui sera raccordée au réseau de distribution d'électricité.

Le site d'implantation de la centrale a été choisi du fait de son caractère artificialisé qui le rend compatible avec les enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit en effet d'une ancienne scierie dont l'activité a cessé fin 2024. La centrale photovoltaïque sera implantée sur le parc à grumes de cette ancienne scierie. Le site est déjà terrasse, accessible depuis la route départementale et ne nécessite aucun travaux sur le domaine public pour le raccordement. Une borne à incendie se situe à proximité du site, sur la route départementale, à environ 100m de l'entrée du site.

Les panneaux solaires seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées entre elles d'environ 4,50m. Ces tables, d'une hauteur maximale de 3m, seront fixées au sol grâce à des pieux battus ou vissés (sous réserve des études de sol). Le raccordement sera réalisé sur la

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est de produire une électricité bas carbone afin de contribuer aux objectifs de développement des énergies renouvelables.

La production prévisionnelle est de 1 150 MWh/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'installation de la centrale photovoltaïque dureront environ 4 mois. Ils commenceront par une phase de préparation du chantier : pose des clotures et création/délimitation des voies de circulation. Aucun terrassement ne sera nécessaire vu la configuration du site.

Des tranchées seront ensuite creusées afin de poser les gaines permettant de faire passer les câbles électriques en souterrain. Ces tranchées seront comblées avec la matière décaissée. Un fond de fouille avec une dalle béton d'environ 15m² sera également nécessaire pour installer le poste de livraison de l'électricité.

L'étape suivante sera l'installation des structures porteuses des panneaux photovoltaïques, aussi appelées "tables photovoltaïques". Elles seront ancrées au sol via des pieux ou des vis enfoncées dans le sous-sol à une profondeur de 2m maximum (suivant les recommandations du bureau d'études géotechniques). Les panneaux solaires seront ensuite installés sur les tables. Un espacement de 2 cm entre chaque panneau sera conservé afin de permettre un écoulement des eaux pluviales à intervalles réguliers (et non uniquement en bas de table).

Suivra ensuite le raccordement électrique de la centrale : installation des onduleurs sous les tables, raccordement des panneaux entre-eux et aux onduleurs, raccordement des onduleurs au

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale sera mise en service en 2026 et la phase d'exploitation est prévue pour durer une trentaine d'années.

En phase exploitation, les activités sur site seront très limitées et se résument à quelques visites annuelles d'entretien/maintenance : inspection visuelle de l'installation, remplacement ponctuel de panneaux ou onduleurs défectueux. Ces opérations seront réalisées en véhicule utilitaire léger. Le trafic sera donc très faible voire nul la plupart du temps.

Un nettoyage des panneaux pourra être réalisé ponctuellement si une perte de production liée à un encrassement des modules venait à être constatée. Ce nettoyage sera réalisé avec un jet d'eau, une brosse rotative ou un robot de nettoyage, sans usage de détergent.

Une fauche mécanique ponctuelle pourrait être nécessaire afin d'éviter l'enfrichement du site. Celle-ci pourra être réalisée par un paysagiste ou un agriculteur. Un éco-pâturage ovin est également envisageable.

En fin de vie, la centrale sera démantelée, à la charge du propriétaire de la centrale. Ses différents composants seront évacués dans les filières de recyclage. Les panneaux solaires seront par exemple recyclés via le centre de valorisation du réseau SOREN (éco-organisme en charge du recyclage des modules photovoltaïques).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Déclaration Préalable de travaux (DP). Une demande sera déposée en mairie de Rembercourt-Sommaisne si la présente dispense d'étude d'impact au cas par cas est validée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee	(1, ha)
Surface projetee au sol	(4 400, m²)
Puissance de la centrale	(999, kWc)
Nombre previsionnel de panneaux	(1 680, modules)
Production annuelle previsionnelle	(1 150, MWh)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 43 Voie : Rue du Colonel Cazeilles
Lieu-dit :
Localité : 43 Rue du Colonel Cazeilles 55250 Rembercourt-Sommaise
Code postal : 55250 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°10'9"E Lat. : 48°54'15"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rembercourt-Sommaise approuve le 15/12/2020.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe a 8,7 km ("Prairies et pelouses calcaires de Mouillonlieu a Longchamps-sur-Aire"). La ZNIEFF de type II la plus proche se situe a 3 km ("Foret de Lisle-en-Barrois").
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche se situe a 13,5 km ("Etangs de Belval a Belval-en-Argonne").
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique classe le plus proche est situe a 1km ("Eglise Saint-Louvent de Rembercourt-aux-Pots"). La zone d'implantation de la centrale est situee en dehors du perimetre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone du projet est situee en dehors des zones humides recensees ou potentielles.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site d'implantation de la centrale n'est pas recense dans les bases de donnees des sites et sols pollues et ne fait l'objet d'aucune pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'apres le rapport de presentation du PLU, "il n'existe aucune servitude d'utilite publique et aucun captage concernant la ressource en eau potable sur le territoire".
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recense pres de la zone de projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 directive oiseaux le plus proche est situe a 5,7 km ("Forets et etangs d'Argonne et vallee de l'Ornain"). Le site Natura 2000 directive habitats le plus proche est situe a 6,9 km ("Forets des Argonnelles").
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est recense pres de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu pour le projet, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ni modification des masses d'eaux souterraines n'est prevu. La centrale photovoltaïque ne modifiera pas les conditions d'ecoulement et d'infiltration des eaux. Un ecartement de 2 cm sera conserve entre les panneaux permettant ainsi aux eaux pluviales de ruisseler puis s'infiltrer
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement n'est prevu et la nature du terrain permet deja la circulation des vehicules (des grumiers et tracteurs circulaient sur le site lorsque la scierie etait en fonctionnement). En consequence aucun apport ou aucune evacuation de matiere ne sera necessaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun apport ou aucune evacuation de matiere ne sera necessaire, meme pour la creation des pistes de circulation.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite aucun raccordement en eau potable ou assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site d'implantation de la centrale photovoltaïque correspond a l'ancien parc a grumes de la scierie. Les dernieres grumes ont ete evacuees en decembre 2024. Le milieu n'a pas encore eu le temps de se refermer ou s'enfricher. Les enjeux faune, flore et habitat sont tres faibles voire nuls (cf. photos fournies en annexe 4).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont a 6 et 7 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est une ancienne scierie dont l'activite a cesse fin 2024. Le terrain est artificialise et ne consomme aucun espace naturel, agricole ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Presence d'une canalisation de gaz a 3 km mais projet non concerne par la servitude d'utilite publique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Retrait-gonflement des argiles : risque faible. Seisme : risque faible. Inondation : risque faible au vu de la topographie, pas de PPRI. Mouvement de terrain : risque inconnu mais pas d'historique sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux, le trafic se limitera a la livraison des engins et du materiel (structures, modules, transformateurs). En phase exploitation le trafic se limitera a quelques passages d'un vehicule utilitaire leger dans l'annee.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase travaux, la realisation des tranchees et l'ancrage des pieux ou vis de fondation engendreront des emissions sonores typiques des chantiers de BTP. Cette phase est courte : 2 a 4 semaines.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le reste du chantier et la phase d'exploitation n'engendreront pas d'emissions sonores significatives.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	De par la topographie, la végétation existante et la hauteur maximale des tables photovoltaïques (~3m), le projet ne sera pas visible depuis le village de Rembercourt-Sommaise, l'église classée ou la nécropole nationale (cimetière militaire de la 1ère guerre mondiale située à 250m du site).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification des activités humaines, aucun conflit d'usage avec une activité existante ou un projet d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- Choix du site : site d'implantation déjà anthropisé (ancienne scierie) n'entraînant aucune consommation d'espace naturel, agricole ou forestier. Aucun impact paysager depuis le village, l'église classée ou la nécropole nationale.
- Phase travaux : pas de nuisances lumineuses.
- Phase d'exploitation : pas de produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien du site ou de détergent pour le nettoyage des panneaux. Pas de nuisances lumineuses ou sonores durant l'exploitation.

Mesure de réduction :

- Mise en place de passages à petite faune terrestre dans la clôture (passages de 20x20 cm tous les 50 m) et entretien de ces passages durant la phase exploitation.

Par ailleurs, nous consulterons le SDIS 55 afin de connaître ses recommandations et prescriptions concernant la prévention du risque incendie. Nous intégrerons leurs remarques dans la conception du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments évoqués dans ce formulaire, nous estimons que le projet n'entraîne aucun impact sur l'environnement ou la santé humaine.

En effet, le choix du site d'implantation (ancienne scierie, hors des zones à enjeux environnementaux, non-exposé aux risques naturels et technologiques, ne nécessitant aucun travaux pour l'accès ou le raccordement, intégré dans le paysage,...) et les mesures prises dans la conception et l'exploitation du projet n'entraîneront aucun impact sur l'environnement et la santé humaine. La centrale photovoltaïque permettra même la production d'une énergie bas carbone qui s'inscrit dans les objectifs de développement des énergies renouvelables afin de lutter contre le réchauffement climatique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

PHILIPPOTEAUX

Prénom

Jeremie

Qualité du signataire

Gerant

À

Montperreux

Fait le

20-03-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)